



CONDITIONS GENERALES

SEJOUR SKI

Les conditions contractuelles ci-dessous s'appliquent aux rapports de droit établis entre le Participant et l'ASBL Sport et Education

1. Acceptation des présentes conditions générales, inscription, confirmation, paiement

Ces conditions générales sont conclues entre le/les participant et l'ASBL Sport & Education. Les conditions générales doivent être acceptées par simple paiement de l'acompte, par l'inscription téléphonique ou électronique, considérée comme une acceptation des présentes conditions générales - et cela sans aucune réserve.

L'acceptation vaut également pour tous les autres participants ou participantes figurant dans les inscriptions précitées, ou liste des participants fournie par le participant. Le Participant et les participants s'engagent à respecter l'ensemble de ces conditions générales.

1.1 Les prix mentionnés sont par personne. Nos prix ne comprennent donc pas : les pourboires éventuels, la taxe de séjour, les excursions facultatives et dépenses personnelles; les assurances assistance et annulation.

Ces dernières peuvent être prises à la meilleure convenance du participant ou par des intermédiaires.

L'ASBL Sport & Education recommande en outre de conclure d'autres assurances (p.ex. incidents de voyage, rapatriement).

1.2 Toute somme due par le participant à l'ASBL Sport et Education impayée à son échéance portera intérêt de plein droit et sans mise en demeure à partir de l'échéance jusqu'à son paiement intégral, au taux annuel de quinze pour cent (15%). En outre, une indemnité conventionnelle de 15% est due à titre de dommages et intérêts avec un minimum de 50 €.

Le vacancier est responsable du matériel loué en cas de vol, perte, détérioration. En aucun cas l'ASBL Sport & Education n'interviendra dans les frais engendrés par la perte, le vol ou la détérioration de ce matériel.

L'ASBL Sport & Education n'est en aucun cas responsable des retards, pannes ou non fonctionnement des remontées mécaniques mis à la disposition des participants.

En cas d'accident ou maladie de participant et à leur demande, les responsables du séjour prodigueront bien volontiers leur aide dans la mesure de leurs moyens. Si cette aide engendre des frais ceux-ci seront à charge du participant.

2. Les séjours sont réservés aux familles, aux couples, aux amis et non aux enfants seuls.

3. Les inscriptions seront acceptées jusqu'à épuisement des appartements normalement alloués par notre agence, ou le cas échéant, à concurrence du nombre de places disponibles dans un appartement.

4. Les frais d'inscription sont à régler comme suit :

- 250,00 EUR comme acompte à l'inscription par personne ;
- le solde : 3 semaines au plus tard avant le début du séjour.

Ces montants sont à verser directement à «ASBL Sport & Education » au compte ING BE89 340 1819185 85.

5. EN CAS DE DESISTEMENT

a) jusqu'à la veille du départ : une retenue égale à l'acompte sera effectuée.

b) une RETENUE de 100 % sera effectuée :

- pour la personne qui, sans prévenir, ne se présente au début du séjour
- pour un désistement en cours de séjour ;
- en cas de renvoi du groupe pour un motif disciplinaire grave.

6. Les participants majeurs inscrits s'engagent à respecter les règles de vie commune et l'autorité des responsables.

En acceptant ces conditions générales, le participant reconnaît la flexibilité requise en fonction de la spécificité du voyage et du pays. Le participant déclare accepter les risques liés à la destination et à la pratique du sport qu'il a choisi et les inconvénients résultant de contretemps, pannes ou autres imprévus pouvant amener le responsable, en cas de nécessité et dans l'intérêt du groupe, ou même à la demande de celui-ci, à modifier le «routing» général ou l'ordre des activités.

A.S.B.L. et son représentant s'engagent, malgré les aléas éventuels, à faire tout ce qui est normalement dans le cadre de leurs obligations afin que le voyage se déroule et se termine dans les meilleures conditions, en veillant notamment à la sécurité du groupe. Le voyageur qui, par son attitude, compromet la bonne exécution du voyage, qui gêne gravement les autres voyageurs ou les populations locales, ou qui fait courir un quelconque danger au groupe, pourra être exclu de la suite du voyage. Ceci implique entre autres le respect des réglementations locales (alcool, drogue, contrôle des changes, exportations interdites,...) Les désagréments occasionnés par

cette personne ne pourront en aucun cas compromettre la bonne marche du voyage ni l'harmonie du groupe. Cette personne supportera seule tous les frais occasionnés par son attitude et/ou son éviction du groupe. Elle ne pourra se retourner contre l'ASBL Sport & Education ou son représentant, et n'aura droit à aucun remboursement partiel ou total du montant du voyage.

L'ASBL Sport & Education ne répond que des dommages causés par le comportement fautif des guides de voyage ou des personnes d'encadrement visés expressément dans les polices d'assurances RC souscrites par l'association.

L'ASBL Sport & Education ne prend pas en charge les dommages causés par d'autres personnes ou organisations, notamment dès que les enfants sont accompagnés d'adultes même si ceux-ci ne sont pas leurs parents. La responsabilité de l'ASBL Sport & Education se limite aux seules activités qu'exerce le personnel qu'elle a mandaté dans le cadre de l'accomplissement de ses tâches (direction du voyage et encadrement).

En principe, la responsabilité inhérente aux dommages causés à des personnes n'est pas limitée.

Pour des dommages personnels tels que décès, blessures corporelles, etc., qui auraient pour effet une non-exécution ou une exécution non conforme, l'ASBL Sport & Education est tenue pour responsable, mais cela uniquement si les dommages en question sont dus à une faute commise par l'association. Pour les autres dommages entraînant une non-exécution ou une exécution non conforme du dit contrat, l'ASBL Sport & Education n'est responsable que si elle-même ou l'un de ses prestataires de service (partenaire) est à l'origine du dommage ou a commis une faute (p.ex., surbooking, etc.). En ce qui concerne la garde d'objets précieux, argent comptant, équipement photographique, etc., le Participant est seul responsable. L'ASBL Sport & Education décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dommage.

Même si un voyage est très soigneusement organisé, l'ASBL Sport & Education ne peut garantir le respect absolu des horaires publiés. En raison précisément d'une importante surcharge du trafic, de bouchons, d'accidents, de déviations, de contrôles douaniers prolongés, etc., il peut s'ensuivre des retards conséquents. Dans de tels cas, l'ASBL Sport & Education décline toute responsabilité.

6.1 TRANSPORT : chaque personne se déplace par ses propres moyens (le montant du séjour ne comporte pas le montant du trajet)

6.2 COURS DE SKI (ENFANTS): ils seront assurés par nos moniteurs.

6.3 MALADIE PENDANT LE SEJOUR : les dépenses résultant de maladie sont à charge des participants.

Ni «Sport & Education », ni sa compagnie d'assurances n'interviendront.

6.4 ACCIDENT PENDANT LE SEJOUR : les frais découlant d'un accident sont à charges des participants.

6.5 MODIFICATIONS DU PROGRAMME : le programme, établi de bonne foi, sur base des informations disponibles avant impression, pourra être modifié sur place par les responsables selon les impératifs du moment.

6.6 DROIT A L'IMAGE : sauf opposition explicite de leur part, les parents des participants et/ou les participants majeurs autorisent «Sport & Education» à faire usage à des fins promotionnelles (site et publications) des photos éventuelles prises par ses responsables dans le cadre des activités organisées en cours de séjour.

7. Réclamations et plaintes. Malgré nos efforts pour offrir le voyage le plus parfait possible, un participant peut avoir une réclamation ou une plainte à formuler. Dans tous les cas, il devra d'abord en faire part au responsable du voyage ou au représentant local responsable qui fera les constatations indispensables et s'efforcera d'éliminer le trouble. Sur place, il est souvent possible de remédier rapidement à certains problèmes, inutile par conséquent d'attendre le retour en risquant ainsi de rater son voyage. Cependant, les prestataires de service (hôtels, sociétés des remontées mécaniques), ne sont nullement autorisés à considérer comme justifié n'importe quelle prétention de la part du participant. Pour autant que, durant le voyage, il ne soit fourni aucune assistance au participant, et qu'il s'agisse là d'une lacune essentielle, le participant est alors habilité à prendre lui-même les choses en mains. Les frais qui en résulteraient, et ce dans le contexte du voyage originel lui seront remboursés, à la condition d'avoir réclamé au sujet de ladite lacune et l'avoir fait constater par écrit, et cela avec preuve à l'appui. Une fois le voyage terminé, les réclamations, remboursements et demandes de dédommagement doivent être présentés par écrit, au plus tard dans les 30 jours suivant la fin du voyage. Après ce délai de 30 jours suivant la fin du voyage, toute demande de dédommagement sera considérée comme caduque. Celle-ci ne sera en outre recevable qu'à la condition expresse d'avoir déjà été signalée au plus tôt au guide responsable ou au représentant local.

La formulation de la plainte, aussi complète que possible, sera accompagnée des justificatifs nécessaires permettant de quantifier le préjudice et le dédommagement éventuel, qui ne saurait en aucun cas excéder le double de la valeur des services litigieux. Les critiques constructives sont toujours bienvenues, l'ASBL étant soucieuse d'améliorer la qualité de ses prestations.

Toute modification des présentes conditions générales, pour être acceptée, doit être confirmée par écrit par le participant et par une décision du conseil d'administration de l'ASBL Sport & Education.

8. Les activités de «Sport & Education» sont couvertes en responsabilité professionnelle auprès d'ARENA.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : «Sport & Education» asbl – rue de l'abbaye 20 à 1440 Braine-le-Château

Tél. : 0496305628 – Courriel : info@sport-education.be